



République Française – Département d'Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, s'est réuni en séance publique à la mairie (à la Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Patricia SUARD, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'Article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en date du *jeudi 21 mai 2026*.

Etaient présents : Mme SUARD Patricia, M. BRETONNEAU Pierre, Mme BOSSÉ Alice, M. VALLET Jean-Pascal, Mme FORMEN Pierrette, M. DESROSIERS Bernard, M. BRANSON Jean-Pierre, Mme VAYÉ Isabelle, M. GIRERD-POTIN Romuald, M. PASCAUD Benoît, Mme LIARD Christèle, M. DECARPENTRIE Jean-Baptiste, Mme LETURMY Sabrina, ~~Mme PROVOST Suzon, Mme TESSIER Alice.~~

Absents excusés : **3**

Absent(s) non excusé(s) : **0**

Procuration : **3 (M. Benoit PASCAUD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BRANSON, Mme Suzon PROVOST a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste DECARPENTRIE, Mme Alice TESSIER a donné pouvoir à M. Romuald GIRERD-POTIN)**

Secrétaire de séance : **Mme Alice BOSSÉ**

Madame le Maire ouvre la séance à **20h00**.

Madame le Maire précise que le déroulement du Conseil est enregistré.

Les procès-verbaux du 2 et du 20 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

1- FINANCE – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Madame Le Maire rappelle que :

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Membres Titulaires :

NOMS	PRÉNOMS
SUARD	PATRICIA
BRETONNEAU	PIERRE
VALLET	JEAN-PASCAL
DECARPENTRIE	JEAN-BAPTISTE
FORMEN	PIERRETTE
VAYÉ	ISABELLE
BOSSÉ	ALICE
DESROSIERS	BERNARD
BRANSON	JEAN-PIERRE
GIRERD-POTIN	ROMUALD
PASCAUD	BENOIT
LIARD	CHRISTÈLE

Membres suppléants :

NOMS	PRÉNOMS
ELBOURI	AZIZ
DESHAIES	THIBAUD
GUIBOUT	JEAN-MICHEL
GIRARD	SANDRINE
ROYER	ÉRIC
BARBÉ	PATRICK
PACQUETEAU	JEAN-PIERRE
FOURRÉ	ALAIN
AVENET	ARNAUD
EMAILLE	PASCAL
VALENTE	RUI
JUNG	STÉPHANE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :

Accepte à l'unanimité, Décide les listes de membres proposés par Madame le Maire telles que présentées ci-dessus pour la constitution de la commission communale des impôts directs,

Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2- FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2026

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BRETONNEAU :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Service de Gestion Comptable (SGC). Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

*Entendu l'exposé de M. Bretonneau, 1^{er} Adjoint au Maire,
Madame le Maire prend la parole,*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :

Accepte à l'unanimité et Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1,35 euros, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6988150431 dressée par le comptable public.

ANNEE	N°TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
2024	117	0.75 €	GARDERIE
2025	444	0.60 €	GARDERIE ET CANTINE
TOTAL		1.35 €	

Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3- AFFAIRES SCOLAIRES – MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2026-2027

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BRETONNEAU, 1^{er} Adjoint,

Il rappelle que la délibération n° 2025-26 en date du 1^{er} juillet 2025, portant sur la mise à jour des tarifs municipaux pour la rentrée scolaire 2025-2026, avait acté le maintien des tarifs municipaux.

Par courrier en date du 17 avril 2026, Restoria nous informe d'une révision de ses prestations à hauteur de 1,054 %. Par ailleurs, compte tenu des événements conjoncturels actuels, nous ne pouvons ignorer l'augmentation des coûts (carburant, énergie, matières premières, coût des agents) nécessaire pour sauvegarder le service et, dans l'intérêt général, propose une révision partielle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération 2015-66 sur l'instauration du tarif PAI et sur la révision du repas majoré,

Vu la commission jeunesse et affaires scolaires qui s'est réunie le jeudi 21 mai 2026 qui a émis un avis favorable,

Monsieur Pierre BRETONNEAU propose d'augmenter les tarifs du repas scolaire et de la garderie applicables pour la rentrée scolaire comme suit :

Applicable le 1^{er} septembre
2025

Applicable le 1^{er} septembre
2026

REPAS COMMUNE	5,20 EUROS	5,26 EUROS
REPAS HORS COMMUNE	5,45 EUROS	5,50 EUROS
REPAS ENFANT MAJORÉ	8,34 EUROS	8,40 EUROS
PAI	2,50 EUROS	2,50 EUROS

	Applicable le 1 ^{er} septembre 2025	Applicable le 1^{er} septembre 2026
GARDERIE ¼ HEURES	0,50 EUROS	0,52 EUROS
À PARTIR DU 2^{Eme} enfant	0,25 EUROS	0,26 EUROS
DÉPASSEMENT HORAIRE A PARTIR DE 18H45	1,00 EUROS	1,00 EUROS

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et affaires scolaires en date du jeudi 21 mai 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre BRETONNEAU,
 Madame le Maire reprend la parole,

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :

Accepte à la majorité et Approuve le maintien des tarifs municipaux comme ci-dessus indiquée pour la rentrée scolaire 2026-2027,

Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4- TMVL – PLAN DE MOBILITE 2026-2036 - AVIS

Madame Le Maire présente :

1. Contexte et démarche d'élaboration

Le **Plan de Mobilité (PDM)** est le document stratégique qui définit la politique de mobilité d'un territoire pour les 10 prochaines années. Il est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités (2019) et remplace le **Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2013**.

Ses objectifs principaux sont :

- répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité,

- renforcer la cohésion territoriale et sociale,
- développer les mobilités alternatives (actives, collectives, partagées),
- réduire les impacts environnementaux (GES, pollution, bruit),
- organiser le stationnement et les flux de marchandises.

Le PDM s'inscrit en cohérence avec d'autres documents (SCoT, PLUm, PCAET, etc.).

Processus d'élaboration

Le projet suit plusieurs étapes :

1. Concertation préalable (depuis 2023),
2. Élaboration et arrêt du projet (2025),
3. Consultation des personnes publiques (2026),
4. Enquête publique (fin 2026),
5. Approbation finale (2026-2027).

2. Diagnostic du territoire et bilan du PDU 2013

2.1 Caractéristiques du territoire

- Aire urbaine de Tours : environ **500 000 habitants**.
- Population et emplois fortement concentrés dans un espace central compact.
- **1,1 million de déplacements quotidiens**, dont 90 % internes au territoire.

2.2 Fonctionnement des mobilités

- **Voiture dominante**, notamment pour les échanges périphériques.
- **60 % des trajets font moins de 3 km** → fort potentiel de report vers marche/vélo.
- Réseau routier fluide avec peu de contraintes.
- Transports collectifs efficaces au centre mais moins performants en périphérie.
- Réseau ferroviaire étoilé mais offre hétérogène.
- Réseau cyclable en développement mais encore discontinu.

2.3 Enjeux environnementaux

- Les transports sont :
 - première source de pollution atmosphérique (NOx),
 - responsables de **45 % des émissions de GES**,
 - source importante de nuisances sonores.

2.4 Bilan du PDU 2013

- **55 % des actions réalisées**, 40 % en cours, 5 % non réalisées.

Principaux résultats :

- Développement des alternatives à la voiture (tramway, vélo, covoiturage),
- Amélioration de l'accessibilité des transports,

- *Début de rééquilibrage de l'espace public,*
- *Mise en place d'une culture de la mobilité (observatoire, sensibilisation).*

Limites :

- *dépendance persistante à la voiture,*
- *transition lente vers les mobilités durables.*

3. Enjeux et stratégie du PDM 2026-2036

3.1 Enjeux majeurs

Le plan vise une approche plus centrée sur l'humain :

1. Santé et environnement

- *réduire pollution, bruit et sédentarité,*
- *respecter les objectifs climatiques.*

2. Réduction de la dépendance à la voiture

- *développer des alternatives attractives,*
- *faciliter les parcours multimodaux.*

3. Mobilité inclusive

- *garantir l'accès pour tous (publics fragiles, zones rurales).*

4. Changement des comportements

- *accompagner les usagers dans leurs pratiques.*

3.2 Axes stratégiques

Cinq axes structurent le plan (37 actions) :

- **Réaliser** les infrastructures prévues,
- **Coordonner** les acteurs,
- **Fluidifier** les déplacements,
- **Étendre** les réseaux multimodaux,
- **Accompagner** les usagers.

4. Plan d'actions

*Le plan repose sur **trois leviers principaux** pour réduire l'usage de la voiture :*

- 1. développement des alternatives,*
- 2. accompagnement des usagers,*
- 3. transformation de l'espace public.*

4.1 Développement des alternatives

- *Transports collectifs :*

- nouvelles lignes tramway et BHNS,
- amélioration de la qualité de service,
- développement du réseau structurant (Fil Bleu).
- Vélo :
 - réseau structurant (Vélival),
 - continuité et sécurisation,
 - services (stationnement, vélos en libre-service).
- Covoiturage :
 - lignes dédiées,
 - aides et incitations financières.
- Mobilités partagées :
 - autopartage (Citiz),
 - vélos en libre-service (Pony).

4.2 Approche servicielle et accompagnement

- Création d'une **Maison des Mobilités**,
- Mise en place d'un système MaaS (application unique),
- Sensibilisation et accompagnement personnalisé,
- Mobilité solidaire (accès pour publics fragiles).

4.3 Transformation de l'espace public

- Développement de la marche :
 - schéma directeur piéton,
 - amélioration du confort et de la sécurité.
- Réduction des nuisances :
 - baisse des vitesses,
 - régulation de la circulation.
- Politique de stationnement coordonnée.

5. Objectifs et impacts attendus

5.1 Objectifs environnementaux

Le PDM contribue :

- partiellement aux objectifs régionaux (SRADDET, PPA),
- pleinement aux objectifs nationaux bas carbone (SNBC).

5.2 Répartition modale à horizon 2036

Objectifs ambitieux :

- stabilisation de la marche,

- **doublément de l'usage du vélo,**
- **+4 points pour les transports collectifs,**
- **-12 points pour la voiture.**

6. Évaluation financière

Montants globaux (10 ans)

- **Investissement : ~695 M€**
- **Fonctionnement : ~16 M€**

Répartition :

- 84 % pour les grands projets (tramway, infrastructures),
- cofinancements recherchés (État, Europe, collectivités),
- majorité du fonctionnement portée par le SMT.

Certains projets structurants (ex : autoroute bas carbone, SERM) bénéficient de financements spécifiques.

7. Mise en œuvre et gouvernance

Le PDM comprend :

- un dossier principal,
- des annexes (diagnostic, environnement, accessibilité),
- les résultats de la concertation.

Enquête publique

Prévue fin 2026 avec :

- communication large (affiches, site web),
- consultation dans les communes,
- registre de participation citoyenne.

Conclusion

Le **Plan de Mobilité 2026-2036 de Touraine** marque une évolution importante :

- passage d'une logique d'infrastructures à une approche **centrée sur l'usager**,
- volonté forte de **réduction de la voiture individuelle**,
- développement massif des mobilités durables et multimodales,
- intégration des enjeux **climatiques, sanitaires et sociaux**.

Son ambition est élevée (notamment sur le report modal), mais sa réussite dépendra :

- de la mise en œuvre effective des projets,
- de l'accompagnement des changements de comportement,
- et de la coordination entre les acteurs publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour émettre son avis, la date butoir étant fixée au 15 juin 2026.

5- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Pierre BRETONNEAU : Concernant le groupe scolaire, un agent est toujours en arrêt maladie jusqu'au 14 juin.

Un agent de l'ACM a été embauché en remplacement de l'agent absent.

Un plan d'action va être mis en place afin de renforcer le dialogue avec l'école. Dans ce cadre, une formatrice indépendante et spécialisée en psychologie de l'enfant interviendra auprès des agents afin de les accompagner dans leurs pratiques auprès de ces derniers. L'équipe enseignante sera associée à cette démarche et intégrée au protocole mis en œuvre.

La Municipalité et l'APE assureront l'organisation de la fête de l'école, l'équipe enseignante ayant indiqué qu'elle n'y participerait pas.

Le club d'échecs de l'école participera au championnat de France interacadémique.

Le prochain Conseil d'école se tiendra le 15 juin. Dans cette perspective, la municipalité rencontrera l'IEN le 5 juin afin d'échanger sur plusieurs sujets concernant le groupe scolaire, il prendra part à cette séance du Conseil d'école.

Madame Isabelle VAYÉ : Le questionnaire élaboré par les représentants des parents d'élèves sera diffusé par mail afin d'obtenir des réponses de parents avant le prochain Conseil d'école. Monsieur CHENEVAT ayant exprimé son désaccord avec son contenu, il ne souhaite pas en assurer la distribution.

Madame le Maire : Remerciement pour les réponses données sur les commissions thématiques de Tours métropole Val de Loire.

Monsieur Bernard DESROSIERS : La Découverte du Soudan s'est bien passée dans l'ensemble. Pour les prochaines manifestations à organiser, il faudra étudier chacune des activités proposées (l'école, l'exposition, le repas du soir, la conférence) afin de voir s'il faut en supprimer dans les années à venir. Parce qu'il y a de moins en moins de monde présent ou toujours les mêmes personnes à cet événement.

Madame le Maire : Concernant les événements culturels, il est rappelé que la Foire à l'entrecôte se tiendra le dernier week-end du mois de juin.

Pour les cérémonies commémoratives, la commune est à la recherche de nouveaux porte-drapeaux. Monsieur COUTE s'est porté volontaire afin d'assurer cette fonction, mais il serait souhaitable de trouver une seconde personne afin de renforcer cette représentation.

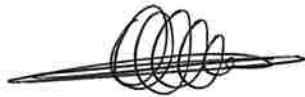
En matière de vie institutionnelle, le prochain recensement de la population aura lieu en 2027, sur une période d'un mois, de janvier à février. Deux personnes seront recrutées pour assurer cette mission et seront rémunérées par la commune.

Par ailleurs, un exercice de gestion du risque inondation, initié par la Préfecture, se déroulera les 17 et 18 novembre. La Métropole apportera son soutien à l'organisation de cet exercice. Dans ce cadre, les enfants de l'ACM devraient être évacués afin de tester les procédures prévues.

Enfin, un appel à bénévoles est lancé pour participer au nettoyage du terrain de bicross qui aura lieu le samedi 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h20.**
La prochaine séance sera le 02 juillet 2026 à 19h00.

Le secrétaire,
Alice BOSSÉ



Le Maire,
Patricia SUARD

